

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 6 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Samedi 27 Septembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Extrait des gazettes de Philadelphie, du 30 juillet.

Du MARYLAND. — Tout ami de la liberté prendra plaisir à observer que le 4 juillet a été généralement célébré dans toutes nos villes; c'est l'anniversaire de notre indépendance; c'est l'Ère glorieuse de notre liberté. . . . Il ne peut y avoir de preuve plus certaine de l'opinion générale relative à notre situation politique, que celle que montre le toast de ce jour, puisqu'ils expriment avec franchise l'opinion de la partie la plus nombreuse & la plus respectable des Etats-Unis. . . . Expressions de la sympathie fraternelle de l'amitié nationale, de l'amour de la liberté, que ni la crainte, ni la prudence, ni l'intérêt personnel même n'osent restreindre, & qui peignent nos vœux ardents pour les succès des François, & notre horreur de la coalition infernale de leurs ennemis. . . . Il n'est point douteux que l'opinion publique des Etats-Unis ne soit mieux connue des nations étrangères par ces toasts que par les rapports de leurs agens tels élevés qu'ils soient. Aussi a-t-on remarqué dans les papiers publics, il y a peu de jours, l'extrait d'une lettre de Londres, dans laquelle l'auteur observoit que notre prédilection en faveur de la France étoit générale, tandis qu'on ne trouvoit pas dans nos fêtes la moindre opinion favorable à la Grande-Bretagne; & nous confesserons, pour l'honneur du caractère américain, que cette observation est vraie. . . .

On a bu les toasts suivans avec unanimité, avec joie, & l'on ne peut douter qu'ils ne soient conformes à nos opinions politiques. . . .

Au 4 juillet: puisse-t-il être toujours célébré par les amis de la liberté & de l'indépendance!

A la république française: puisse l'éclat de ses victoires toujours égaler la bonté de sa cause!

A Monroe, notre ministre en France: puissent son habi-

leté & son patriotisme cimenter l'amitié envers les deux républiques!

DE LA DELAWARE. — Le salon étoit décoré avec élégance, on y voyoit unis les drapeaux de l'Amérique & de la France, & au-dessous renversé celui de la Grande-Bretagne. . . . Les toasts suivans ont été portés au bruit du canon.

A la république américaine: puisse-t-elle toujours conserver sa liberté, & son gouvernement républicain être l'effroi des tyrans, & préférer l'amitié de la république française à celle des despotes couronnés de l'Europe!

A la république française: puisse-t-elle vaincre les tyrans infernaux de l'Europe, coalisés pour sa destruction, & puisse-t-elle sa liberté & son gouvernement républicain opérer, comme le soleil, en éclairant l'hémisphère de l'est!

Puissent les républiques française & américaine être unies à jamais, & répandre avec succès par tout le globe l'amour de la liberté & du républicanisme!

A ROCHESTER. — A la nation française: puissent ses succès, en établissant un gouvernement libre, égaler ses efforts pour détruire la tyrannie & repousser les attaques des despotes coalisés contre elle!

A CHAMBER-BURGH. — A la France: puisse sa révolution se terminer aussi heureusement que celle des Etats-Unis!

A BALTIMORE. — A la république française: puisse-t-elle être bientôt reconnue par les tyrans coalisés contre elle!

A la traversée heureuse & prompte du citoyen Monroe: puisse-t-il mériter & obtenir la confiance entière de nos alliés!

A PITTS-BURGH. — Puisse le vrai patriotisme, non-seulement donner aux François la liberté & le bonheur, mais devenir l'instrument exterminateur de la tyrannie par tout le globe!

A HACTZENSACH. — A notre sœur la république française. Puisse l'arbre de la liberté réunir toutes les nations sous son ombrage !

A SUSSEX. — A l'indépendance de la France, & à la destruction des forces combinées contre elle.

Aux bords de l'Eufrate. — Succès aux armes françaises.

A CARLISLE. — Aux républiques française & américaine. Puisse l'amitié qui les unit briller éternellement, autant que le soleil du Midi !

A la marine & aux sans-culottes français : puisse leur courage invincible continuer d'être la terreur de leurs ennemis !

A la convention française & au congrès américain : puisse leur sagesse égaler la confiance du peuple.

A NORFOLK. — A la république française.

A la convention nationale.

Au citoyen Fauchet.

A l'union éternelle entre la France & les Etats-Unis.

Aux succès, par terre & par mer, des armes françaises, & à tous les intéressés à leur gloire.

Mort aux tyrans & alliance aux peuples libres.

A SPRINGFIELD. — Aux citoyens de la république française : puissent leurs efforts pour la liberté réussir, & sa flamme ne s'éteindre qu'après la destruction des tyrans & de leurs systèmes !

A AUGUSTA. — A la république française. Puisse la paix succéder bientôt à la guerre, & ses nobles efforts pour la liberté causer l'annihilation de la tyrannie.

A ses héros morts pour la défense de la liberté, paix à leurs ombres : une nation reconnoissante se souvient de leur valeur & estime leur vertu.

Aux républiques française & des Etats-Unis. Puisse l'amitié qui les unit être éternelle ; & puissent-elles chérir toujours les principes sacrés de l'homme !

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 2 septembre.

On mande de Plymouth, le 20 août, qu'il est entré ce jour-là le cutter l'Active de 10 canons, conduisant avec lui le Hope, cutter contrebandier, chargé de 179 tonnes d'eau-de-vie : il s'est emparé de ce bâtiment entre Bolthead & Edystone.

Le Swifture, de 74 canons, a fait voile pour Cork ; le Dorsét-Yacht, de 10 canons, pour Dublin ; le Loodon-Packet, armé de 10 canons, pour Liverpool.

D'après les signaux qui se font à la tour de Maker, il paroît que l'amiral Macbride croise à la vue de cette tour avec le Minotaur, de 74 canons, & 5 frégates.

Il reste dans le détroit les vaisseaux suivans : La Concorde, de 36 canons ; l'Eurydice, de 24, & la Fortune de 16.

De Portsmouth, 21 août. — Les vaisseaux ci-après qui doivent faire partie de la flotte de l'amiral Howe, sont descendus ce matin à Saint-Hélens.

Le Royal-Sovereign, de 110 canons ; le Queen, le Barleur, le Glory, l'Imprégnable, de 98 ; l'Invincible, le Tremendous, le Vénéral, le Majestic, le Culloden, le Robust, l'Arrogant, de 74.

La nuit dernière, l'Amphitrite est arrivée ici, venant des Dunes : elle étoit accompagnée de plusieurs bâtimens de cabotage & d'un convoi de bâtimens marchands.

Ces après-midi sont arrivés dans ce port les vaisseaux suivans : La Venus, le Phaeton, la Latona, de 36 canons la Pallas, de 32. Ces bâtimens reviennent d'une croisière devant Flushing (Flessingue).

Demain la Reine-Charlotte (Queen-Charlotte). & le reste de la flotte de l'amiral Howe se rendra à Saint-Hélens & il paroît que si le vent est bon, toute la flotte mettra à la voile dimanche.

La Charlotte-Amélie, bâtiment danois, qui est partie de Bengale le 13 mars, & est arrivée à Plymouth le 17 de courant ; rapporte qu'elle a rencontré un grand nombre de vaisseaux américains chargés de bled, farine & autres provisions pour la France.

Le Marquis de Landsdown, le fort William & le Général Cooté, bâtimens indiens, ont dû partir du Bengale le lendemain de la Charlotte ; elle les a aperçus à la hauteur du Cap de Bonne-Espérance ; mais ils ne sont point encore arrivés à Saint-Hélens.

Extrait d'une lettre de la Basse Terre, du 8 juillet.

Les forces que nous avons dans cette partie du monde ne paroissent pas suffisantes pour défendre nos conquêtes, & la dernière attaque que nous avons fait sur la Pointe-Pitre, & dont l'issue a été si malheureuse le prouve assez. Sir Charles Grey & John Jarvis ont fait tout ce qui étoit en leur pouvoir.

On envoya ici toutes les troupes que l'on put rassembler à la Martinique & aux isles du Vent ; & elles auroient été suffisantes pour battre les sans-culottes & les faire tous prisonniers ; mais je dois observer avec peine que le grand nombre de démocrates qui se sont joints aux troupes françaises ont rendu l'entreprise projetée bien plus difficile qu'on ne pouvoit l'imaginer ; & le résultat a été la perte des meilleurs officiers & soldats que nous ayons, & notamment notre vieil ami le lieutenant-colonel Gomm, qui est sincèrement regretté.

De Liverpool, le 18 août.

Je James, capitaine Braitfort, parti d'ici pour la côte d'Afrique, a été pris par deux frégates françaises de 40 canons, à la hauteur du cap Clear, & a été repris le lendemain par le Castor & le Peggy, à l'entrée du canal de Bristol, & conduit à Plymouth.

(Extrait des papiers anglais.)

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 5 sans-culotide (21 septembre, v. st.)

Le magistrat de cette ville a rendu la réponse suivante à la dépêche du citoyen Leclerc, adjudant-général, qui annonçoit la victoire remportée par l'armée de Sambre & Meuse.

Le magistrat de Bruxelles, au citoyen adjudant-général Leclerc.

C I T O Y E N,

Encore une victoire signalée ; mille grâces pour votre bonne nouvelle. Les voilà donc chassés de la montagne des Chartreux ces féroces ennemis de la liberté. Citoyen, nous n'admirons plus les victoires de la république ; puisque vous savez qu'il est de la nature de l'homme de ne point admirer ce qu'on voit tous les jours ; & quand nous appren-

ons qu'on va donner un combat, nous sommes presque assurés d'apprendre le lendemain que les soldats de la liberté auront cueilli de nouveaux lauriers.

Nous aurions souhaité d'ordonner ce soir des illuminations; mais la pénurie du suif a empêché de prendre cette résolution; les seules cloches annoncent de nouveaux triomphes de l'armée de Sambre & Meuse.

Salut & fraternité.

H. VANLANGHENDONCK.

F R A N C E.

De Paris, le 5 vendémiaire.

On écrit du port de la Montagne, que la plus grande division règne entre les anglais & les espagnols. Leurs deux flottes qui s'étoient réunies pour tenir notre escadre bloquée dans le golfe Juan, se sont séparées: l'amiral espagnol s'est éloigné des anglais par ordre de sa cour. L'amiral Howe est allé à Livourne; il va revenir en Angleterre: on doit lui donner un successeur.

CONVENTION NATIONALE.

Lettre de Cassanès, représentant du peuple près les armées d'Italie & des Alpes, à la convention nationale.

Au quartier-général sous Briançon, le 30 fructidor, l'an second de la république française, une & indivisible.

C I T O Y E N S,

Le transport des vivres est difficile dans un pays montagneux, & sur-tout à l'armée des Alpes, à cause de la grande distance qui sépare les lieux où sont placés nos magasins, des postes qu'occupent les défenseurs de la patrie.

Les républicains ont l'art de s'approvisionner à peu de frais; nos braves frères d'armes viennent de le prouver en allant chercher en Piémont des bœufs, des moutons, du pain, du vin, des pièces de canon, des fusils, de la poudre & autres objets nécessaires à une armée.

Le 23 de ce mois, nous avons attaqué les Piémontais sur plusieurs points. Deux divisions de notre armée ont concouru à cette opération; chacune a fait son devoir. Pendant vingt-quatre heures, nos soldats sont demeurés exposés à la pluie & au mauvais temps, sans que rien ait pu ralentir leur ardeur.

La division du général Vaubois a attaqué sur la droite. L'ennemi occupoit des positions inexpugnables; il nous a prouvé par une fusillade très-vive & soutenue, l'intention de nous opposer une forte résistance; mais bientôt le pas de charge & la bayonnette ont terminé le différend. Nos frères d'armes sont tombés sur les postes avancés de l'ennemi & les ont égarés; le reste de l'armée piémontaise a cherché son salut dans la fuite. Sa retraite a été trop précipitée pour que cette division des troupes républicaines ait pu faire plus de 123 prisonniers; mais elle a ramené 1200 moutons, 160 bêtes à cornes, beaucoup de bêtes de somme & d'autres objets, dont je ne puis vous donner le détail dans ce moment, parce que le commissaire des guerres n'a pas pu faire encore parvenir les états.

La division du général Pélapra a formé une attaque sur la gauche. A la tête étoit le général en chef provisoire Petit-Gaillaume, & le général de brigade Gouvion. L'ennemi étoit maître à droite & à gauche du village de Lachenal, de trois positions sur les hautes montagnes où

il y avoit plus de 3000 hommes bien retranchés; chacune de nos colonnes a marché sur les avant-postes piémontais la bayonnette en avant, sans brûler une amorce: nous les avons tués en pièces, 200 ennemis au moins sont restés sur la place.

L'armée piémontaise n'a pas oublié de recourir à ses moyens ordinaires. Elle a fait rouler le canon; il n'a fait de mal à personne. Une grêle de balles a été dirigée sur nous; trois républicains seulement ont reçu de légères blessures. Il falloit le pas de charge pour en imposer aux ennemis. Nos frères d'armes leur ont présenté la bayonnette; leur fuite précipitée nous a mis en possession de leurs camps tous tendus, de deux canons de sept & de cinq, & de plusieurs épargardes. Nous avons fait 153 prisonniers, au nombre desquels se trouvent 14 officiers & le comte Saint-Martin, que ses brigandages ont rendu fameux & qui jouit en Piémont d'une haute considération. Des deux divisions de l'armée républicaine n'ont perdu que 4 hommes. Si je devois parler des actions d'éclat, j'aurois à citer chacun des soldats, des officiers & généraux. Nous avons pris beaucoup de bœufs, de moutons & de mulets, toutes les munitions de guerre de l'ennemi, 600 fusils, du pain & du vin. On s'occupe actuellement à rassembler tous ces objets dans notre camp.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

Suite de la séance du 4 vendémiaire.

Deux membres présentent des opinions étendues sur le commerce, l'agriculture & l'industrie. Leurs discours seront imprimés.

Lors de la prise de la Martinique par les Anglais, le 20 mars dernier, l'un des chefs de la milice anglaise dit au citoyen Camboularet, contrôleur de la marine dans cette île, qui se préparoit à s'embarquer pour la France: « Vous allez en France? vous serez guillotiné. — Comment! vous plaisantez, on ne guillotine que les traîtres & les aristocrates, & je suis patriote, puisque je ne puis vivre sous un gouvernement ennemi. — Oh! c'est égal, Robespierre guillotine & patriotes & aristocrates: vous trouverez du changement en France; Robespierre protège le fils & la fille du roi, & c'est lui qui les fera passer en Angleterre, & vous aurez un roi, &c. »

Ces propos tenus en présence de dix personnes qui sont actuellement en France, porteroient à croire que Robespierre voudroit faire garantir sa tyrannie par le gouvernement britannique.

La convention décrète que la déclaration faite à cet égard au comité de salut public par un citoyen déporté de la Martinique, & lu par Bréard, sera rendue publique par la voie du bulletin.

« La secte infame de Robespierre, dit Thuriot, obligée d'abandonner son premier plan, sur lequel comptoit l'Angleterre, vient d'en adopter un nouveau. Les complices de la conspiration se répandent dans les départements, font ou font faire par des affidés ou des hommes trompés, des motions dont l'objet est d'exciter l'alarme sur les subsistances dans les lieux même où règne l'abondance. Plusieurs sont déjà arrêtés. Il est bon que cette vérité soit connue de toute la France, afin que les sociétés populaires s'empressent de faire saisir sur-le-champ ces hommes criminels, s'ils se présentent dans leur sein, pour les livrer à la justice. — Cet avis sera inséré dans le bulletin.

Echasserieux, le jeune, soumet à la discussion la suite

Un projet de loi sur les émigrés : on en décrète quelques articles.

Les comités d'agriculture & des domaines sont chargés de présenter, dans deux décades, un projet de code forestier.

Sur la motion de Dubois-Crancé, la convention décrète que la commission de l'organisation du mouvement des armées fera expédier, sur-le-champ, les brevets & commissions à tous les officiers nommés par les représentans du peuple près les armées.

Séance du 5 vendémiaire.

On donne une seconde lecture du décret rendu, hier ; sur le rapport fait par Merlin de Douay, au nom du comité de salut public : ce décret est définitivement adopté ; en voici les termes :

La convention nationale, après avoir entendu les comités de sûreté générale, de salut public & de législation, décrète :

Art. I^{er}. Ceux qui, n'étant pas résidans à Paris à l'époque du premier messidor, y sont arrivés postérieurement à la publication de la loi du troisième jour des sans-culotides, seront tenus d'en sortir le troisième jour qui suivra la publication du présent décret.

II. Seront également tenus de sortir de Paris, trois jours après leur arrivée, ceux qui s'y rendront à l'avenir, & ce, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

III. Sont exceptés des dispositions des articles précédens, ceux qui sont compris dans les exceptions portées par les lois des troisième & quatrième jours des sans-culotides.

IV. Le comité de sûreté générale est autorisé à donner des permissions pour rentrer à Paris, à ceux qui y viendroient pour des causes d'une utilité ou justice reconnues, non-compris dans lesdites exceptions.

V. L'insertion du présent décret au bulletin de correspondance tiendra lieu de publication.

Levasseur (de la Sarthe), au nom du comité de correspondance, donne lecture de quelques adresses dans lesquelles des sociétés populaires se plaignent de ce que le modérantisme relève une tête audacieuse. — Un membre ne fait pas difficulté de déclarer qu'il pense que la plupart des adresses de cette sorte sont fabriquées à Paris, ou bien que le comité de correspondance en fait une analyse infidèle. — Levasseur assure que le comité est absolument impartial, & il observe d'ailleurs que le peuple ne peut exprimer son vœu que dans les sociétés populaires. — Bréard relève cette observation hétérodoxe de Levasseur.

Un grand nombre de commune & de sociétés populaires remercient la convention d'avoir substitué la justice à la terreur.

Des colons viennent réclamer l'élargissement de Page & Brusley ; d'autres leur succèdent & dénoncent ces deux citoyens. — Des débats assez vifs s'élevent sur ces pétitions dont l'assemblée ordonne le renvoi aux comités qui doivent en connoître.

Sur la motion faite par Thirion, l'assemblée décrète la mise en liberté de Clémence & de Marchand, fausement accusés d'avoir été les agens de Robespierre.

Prieur, de la Côte-d'Or, au nom du comité de salut public, fait un rapport sur l'utilité & le régime de l'établissement de Meudon, destiné à des épreuves militaires. — La convention approuve le régime de cet établissement, qui sera surveillé par deux représentans du peuple, remplacés tous les trois mois.

La veuve de J. J. Rousseau est admise à la barre ; elle présente un paquet renfermant deux manuscrits que son époux lui remit, deux heures avant sa mort, en lui déclarant que son intention étoit qu'ils ne fussent ouverts qu'en 1801. Elle avoit confié ce dépôt au citoyen Girardin, & le lui a redemandé pour en faire hommage à la convention.

Plusieurs membres demandent que le paquet soit renvoyé au comité d'instruction publique, avec autorisation de l'ouvrir : ils observent que les grandes vérités que peuvent renfermer ces manuscrits ne sauroient être publiées trop tôt, & que l'auteur du Contrat Social, s'il vivoit, approuveroit lui-même la violation de sa volonté ; car il ne pouvoit prévoir, à l'époque de sa mort, qu'en si peu de tems le peuple français traverseroit des siècles. — D'autres membres trouvent ces raisons sans fondement ; ils voudroient qu'une discussion solennelle s'engageât sur la question de savoir si la volonté dernière d'un grand homme peut être violée. — Après quelques débats, sur la motion de Thuriot, la convention décrète que le président ouvrira le paquet & paraphera les manuscrits qui seront envoyés ensuite au comité d'instruction publique : ce comité fera un rapport sur l'utilité de la publication de cet ouvrage de Rousseau.

Un membre déclare qu'il sait du citoyen Pataud, homme de mérite & d'un patriotisme pur, que l'abbé de Condillac avoit en sa possession un manuscrit de Rousseau, qu'il remit à Reyrac, auteur de l'hymne au soleil, & qui depuis est tombé entre les mains du citoyen Lemaire, homme de lettres, notaire à Beaugency. Le citoyen Lemaire est mort dernièrement. — Le comité d'instruction est chargé de prendre des renseignemens sur le sort de ce manuscrit qui doit se trouver encore à Beaugency.

Le président ouvre le paquet & paraphe deux petits manuscrits de format in-8^o, très-peu épais & très-proprement couverts. — Lakanal & quelques autres membres reconnoissent ces manuscrits pour être de l'écriture de Rousseau. — On applaudit vivement. (On assure que cet ouvrage est la suite des confessions.)

Le décret qui autorisoit l'imposition d'une taxe révolutionnaire dans le département de l'Aveyron, est rapporté : les dispositions de la loi qui fait remise aux contribuables des sommes arriérées, seront communes à ce département ; les sommes encore dues ne pourront être recouvrées.

Le citoyen Jourde, premier suppléant du département du Puy-de-Dôme, est déclaré représentant du peuple français, en remplacement de Couthon : le comité des décrets appellera sans délai ce citoyen, lequel se rendra de suite à son poste.